

AD/SPV

3 juin 1992. Moudon.

RESOLUTION NO 1

Considérant:

- que les besoins de notre canton et de notre pays en matière de personnel qualifié ne feront que s'intensifier avec l'intégration de la Suisse dans l'Europe,
- que tous les élèves ont droit à un enseignement varié, équilibré et adapté,
- que la révision de l'Ordonnance sur la reconnaissance des maturités sera effective en 1994,
- que l'étude des objectifs fixés par cette ordonnance doit s'effectuer en toute sérénité,
- que des modifications importantes seront certainement apportées aux contenus des programmes scolaires,
- que les mesures d'austérité menacent gravement et immédiatement l'Ecole vaudoise,
- que, pour ~~nos~~ *les autorités politiques* autorités, l'école n'est pas une priorité,

la Société pédagogique vaudoise demande que:

le Conseil d'Etat reconnaisse une priorité à l'école et décide un moratoire jusqu'à fin 94 sur les mesures d'austérité prévues dans les domaines de l'enseignement.
